

AVIS AU PUBLIC

URBANISME

PAP “Rue de Luxembourg / Baxerasgoart”

modification ponctuelle

En application de l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public qu'un projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « rue de Lxembourg / Baxerasgoart » (PAP) portant sur des fonds sis aux lieux-dits « Rue de Luxembourg » et « Rue de la Tour », à Grevenmacher, établi par le bureau « JONAS architectes associés », a été soumis au collège des bourgmestre et échevins pour adoption (procédure allégée).

Le dossier complet du projet en question est déposé du 17 novembre au 18 décembre 2023 inclus à l'Hôtel de Ville (6, Place du Marché) où il peut être consulté sur rendez-vous. Il est également publié pendant la même période sur le site internet de la Ville de Grevenmacher (<https://grevenmacher.lu/urbanisme/>). Seules les pièces déposées à l'Hôtel de Ville font foi.

Les observations et objections contre le projet de modification ponctuelle du PAP « rue de Lxembourg / Baxerasgoart » doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Grevenmacher (B.P. 5, L-6701 Grevenmacher) jusqu'au 18 décembre 2023 inclus, sous peine de forclusion.

Grevenmacher, le 17 novembre 2023

Le collège des bourgmestre et échevins

Marc Krier, Monique Hermes

